

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La ville de Sceaux

Hôtel de ville
122 rue Houdan – 92330 SCEAUX
Représentée par Philippe LAURENT, en qualité de maire

ci-après dénommée la Ville,

et

La ville de Bourg-la-Reine
Hôtel de ville
6 boulevard Carnot – 92340 BOURG-LA-REINE
Représentée par Patrick DONATH, en qualité de maire

ci-après dénommée la Ville,

et

L'association Amitié Charles Péguy

58 rue Lecourbe - 75015 PARIS
Tél. : 06 42 63 37 08
Courriel : contact@charlespeguy.fr
Représentée par Eric THIERS, en qualité de président

ci-après dénommée l'Association,

Il est exposé ce qui suit :

L'Association Amitié Charles Péguy organise le 7 janvier 2023 un colloque, « Péguy et la défense des peuples opprimés », qui se tiendra au lycée Lakanal à l'occasion des 150 ans de la naissance de l'écrivain.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – engagements des Villes

Les Villes soutiendront la manifestation sous forme d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € chacune, conformément aux délibérations du conseil municipal de la ville de Sceaux du 15 décembre 2022 et de la ville de Bourg-la-Reine du 12 décembre 2022.

Article 2 – engagements de l'association

L'Association fera mention du soutien des Villes dans toutes les actions de communication concernant l'événement.

L'association s'engage conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Article 3 - compétence juridique

En cas de litige sur l'application du présent contrat, les parties conviennent d'utiliser toutes les voies amiables et, en cas d'épuisement de celles-ci, de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait à Sceaux, le
En trois exemplaires.

La ville de Sceaux

La ville de Bourg-la-Reine

L'association Amitié Charles Péguy

Philippe LAURENT
Maire de Sceaux

Patrick DONATH
Maire de Bourg-la-Reine

Eric THIERS
Président